

**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 20 décembre 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-070

---

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT – M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Nicole FILLON – M. Joseph COMPÉRAT – M. Jérémie BARDET – Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER

Étaient absents : Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Pauline CANARD

Étaient excusés : M. Yves COURTOT - Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Franck LALIGANT

Pouvoir de :

M. Yves COURTOT à M. Eric PIESVAUX

M. Franck LALIGANT à M. Philippe CHAUCHOT

Mme Yvette CHAUCHEFOIN à Mme Evelyne GAILLOT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages possibles : 13

## **OBJET : SUPPRESSION DE LA SERVITUDE D'ALIGNEMENT (EL 7)**

Considérant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le projet arrêté ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (13 voix) de :**

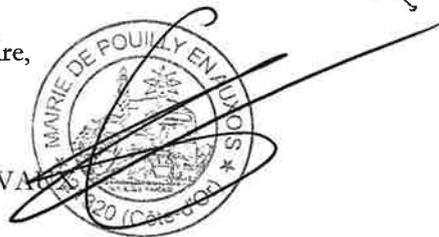
- 1) Autoriser la suppression de la servitude d'alignement sur l'ensemble de la commune
- 2) Déléguer au Maire toute compétence pour exécuter toute démarche nécessaire à l'application de la présente décision ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023

ID : 021-212105019-20231220-D2023\_070-DE

